



ABONNEMENTS.

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11 »
Par la poste. 15 »
En N°. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE.

On écrit de Stuttgart, le 21 juin : Le roi a fait, à l'occasion de la cérémonie des noces de la princesse Sophie, grâce complète à tous les officiers compromis dans le procès politique qui avaient été renfermés dans la maison de correction. On attend encore d'autres actes de clémence.
— On écrit de Rome, le 15 juin : Suivant des lettres de Naples le mariage projeté du prince royal Antoine, comte de Lecce, avec la fille de la duchesse de Berry, mariage qui, dans le grand monde, était regardé comme conclu, vient d'être rompu subitement par suite de certaines circonstances. Conséquemment la duchesse a résolu de visiter la Sicile avant son retour en Allemagne. (Gaz. d'Augsbourg.)
— Prusse. Erfurt 24 juin. — Avant-hier, vers quatre heures du matin, la poudrière située hors de la porte St.-André a sauté en l'air; l'explosion a coûté la vie à un jeune homme. Le bâtiment a été détruit de fond en comble.
— Готна. Cobourg, le 25 juin. — Un malheur inexprimable est venu frapper hier la ville voisine de la nôtre. Presque toute la ville de Neustadt est devenue la proie des flammes en peu d'heures, et par un vent violent du sud-ouest. Toutes les maisons situées autour du marché, l'église, l'hôtel-de-Ville, le palais de justice, la poste, les habitations des plus considérables commerçants, c'est-à-dire près de 200 maisons sont réduites en cendres. Le feu s'est répandu avec une rapidité et une violence si effrayantes que, malgré les nombreuses pompes à incendie accourues de tous côtés, malgré les secours généreux des habitants de Sonnenberg, la plupart des habitants n'ont pu sauver que ce qu'ils portaient sur eux. On ne connaît pas encore le nombre des morts. Deux femmes ont été retirées du feu toutes brûlées. Le duc et les deux princesses se sont constamment tenus là où était le plus grand danger et se sont exposés plusieurs fois eux-mêmes. Si le vent ne s'était apaisé, toute la forêt de Mupperg aurait également été réduite en cendres. (Mercure de Franconie.)

FRANCE. — Paris, le 30 juin

La demande d'un crédit de deux millions pour venir au secours des victimes des orages du mois de juin a été vivement appuyée par M. Corne, dans le 2^e bureau, qui croit que cette charge nouvelle sera acceptée par les contribuables comme une chose de justice, et la solidarité d'un malheur commun; qu'il y a même à craindre que la multiplicité des désastres n'atténue trop la proportion des secours pour chaque localité. En somme, ce projet de loi a été bien accueilli par tous les bureaux.
— On a arrêté ce matin dans la rue d'Orléans le nommé Violati, Corse, comme accusé aussi d'avoir pris part aux journées des 12 et 15 mai.
— On écrit de Berlin, 16 juin, au Journal des Débats : La lettre de M. l'archevêque de Posen, en date du 1^{er} mai, insérée dans les journaux français, contient des informations inexactes. Voici sur la position dans laquelle se trouve actuellement ce prélat, des renseignements puisés à la meilleure source : Le tribunal appelé à juger l'archevêque, n'a point eu à s'occuper de l'affaire des mariages mixtes, ni d'aucune des convictions religieuses de ce prélat; il s'est borné strictement à appliquer aux délits, dont il s'est rendu coupable en contrevenant aux lois établies, les dispositions du code pénal. La sentence rendue par ce tribunal ne condamne point M. de Dunin à la révocation de ses fonctions épiscopales, comme le dit la lettre adressée à M. Kralewski; elle ne porte aucune atteinte au caractère indélébile de la haute dignité dont il est revêtu, mais elle lui interdit simplement d'en exercer les fonctions. L'archevêque ayant décliné la compétence du tribunal, ne pouvait en effet interjeter appel du jugement, mais il s'est pourvu

en grâce auprès du roi, et son recours en date du 23 avril a eu pour résultat immédiat, 1^o la rémission entière de l'emprisonnement dans une forteresse; 2^o le sursis de l'exécution des autres parties du jugement. Le monarque a voulu donner à M. de Dunin le temps de méditer et de peser les nouvelles propositions que ce prélat a manifesté l'intention de soumettre à S. M. dans l'espoir d'aplanir les différends qui subsistent, et en attendant que ces propositions eussent été formulées et discutées, M. de Dunin a reçu l'ordre de ne point quitter sa résidence. Tel est aujourd'hui encore l'état de la question. M. de Dunin n'est point « prisonnier criminel à Berlin, le châtimement de la prison ne sera donc point une ignominie pour son frère, et ne souillera ni son nom ni sa famille, » aucune violence n'a été exercée sur sa personne, aucune atteinte portée à sa dignité épiscopale; l'archevêque dit sa messe tous les matins à l'église catholique; il habite un appartement de son choix; il n'est gêné ni dans les visites qu'il reçoit, ni dans celles qu'il trouve bon de faire; il entretient des rapports de société avec plusieurs familles polonaises; il se promène quand il veut; il fait des excursions à Potsdam et à Charlottenbourg, et il jouit du traitement entier attaché à sa dignité.
— On écrit de Toulon, 25 juin : « Le vaisseau le Montebello a reçu l'ordre de compléter son armement et de partir le plus tôt possible pour le Levant, mais il lui faut 7 ou 800 marins pour son équipage et l'on ne peut en ce moment lui en donner 500. La levée générale, faite dans tous les quartiers de l'inscription maritime, n'a pas produit le résultat qu'on en attendait. La frégate la Thétis a aussi reçu l'ordre d'armer en guerre. »
— Le général Rapatel est mort le 25 de ce mois à Rennes. L'armée perdit en lui un excellent soldat, qui avait, sous l'Empire, conquis tous ses grades sur les champs de bataille. Il avait aussi commandé longtemps en Afrique.
— On assure que le rapport sur la pétition de la réforme électorale sera présenté à la Chambre samedi par M. Golbéry.
— On lit ce soir dans la Gazette de France : « Des dépêches dignes de foi, arrivées aujourd'hui à Paris, donnent des détails importants sur la situation des armées turque et égyptienne. Hafix-Pacha, non content d'avoir passé l'Euphrate, s'est porté en avant avec le gros de son armée et a attaqué avec une grande vigueur l'avant-garde d'Ibrahim qui, de son côté, et d'après les ordres formels de Méhémet-Ali, s'est mis en devoir de repousser cette agression; Ibrahim a obtenu au premier moment l'avantage; mais le pacha a repris ses positions. Tout fait craindre la continuation de ces hostilités et l'impossibilité d'un arrangement amiable qui préoccupe tous les cabinets. Si les choses prennent cette tournure, la participation des puissances européennes à la guerre d'Orient paraît infaillible; on parle déjà même des dispositions faites dans ce sens par la Russie et l'Autriche. »
— Nous lisons dans le Lloyd Nantais du 27 juin : « Par lettres de la Guadeloupe du 29 mai, reçues ce matin à Nantes, on apprend que M. Jubelin, gouverneur de cette colonie, venait de prendre le même arrêté que le gouverneur de la Martinique, et de permettre l'exportation des sucres par tout navire et sous tout pavillon. »
— Des 9 heures du matin on faisait queue aux portes de l'exposition, aux Champs-Élysées. C'est aujourd'hui la fermeture.
Il a été dernièrement question de mauvais traitements exercés par les autorités de l'île de Chio contre l'agent consulaire français. En même temps que plainte était portée à Constantinople, l'amiral Lalande envoyait un détachement de sa flotte devant Chio, et le bruit se répandait que l'agent consulaire était mort par suite des excès dont il avait été victime. Aujourd'hui nous lisons dans la Gazette piémontaise du 25 que l'escadre française a opéré un débarquement à Chio, que les autorités turques compromises dans l'affaire ont été arrêtées, et qu'on

allait les conduire à Constantinople pour y recevoir leur châtiement.
— On écrit de Périgueux, 20 juin : Aucun département n'aura sans doute plus souffert que le nôtre des orages. Il y a près de cent communes totalement grêlées. Jamais de mémoire d'homme on n'avait vu pareil sinistre. Nous avons vu des grêlons pesant sept livres. Un meunier, qui menait deux mulets sur la route de Brantôme, a eu le bras cassé par un grêlon. Il a trouvé heureusement un abri, mais ses deux mulets ont été tués sous ses yeux par les grêlons, qui avaient traversé la peau et pénétré dans les entrailles de ces animaux. La forme ordinaire de la grêle était semblable aux coins avec lesquels on fend le bois; on voyait tomber des branches d'arbres aussi grosses que le bras; des charpentes ont été enfoncées et pas une tuile n'est restée sur les maisons où l'orage a passé. Le lendemain, à 8 heures du matin, il y avait encore deux pieds de grêle sur le sol. Il n'est resté que la souche des vignes; plus de feuilles aux arbres; quant aux prés et aux terres, on ne peut que penser que de tous temps cela a été en chaume; enfin, c'est l'hiver dans sa nudité au milieu d'une chaleur étouffante. Les habitants de Brantôme vont, du côté du Limousin, acheter de la semence de pommes de terre et labourer de nouveau; c'est le dernier espoir qui leur reste.

COUR DES PAIRS.

Procès des accusés des 12 et 13 mai. Fin de l'audience du 29 juin.

Après la discussion engagée entre le ministère public et les défenseurs de Barbès, sur la validité de la déposition du caporal Grusmann, un grand nombre d'autres témoins, tant civils que militaires, ont ensuite été entendus. Leurs dépositions présentent une certaine divergence d'allégations relativement à la figure du chef qui aurait dirigé l'attaque des insurgés contre le poste de l'Hôtel-de-Ville. Barbès refuse toujours d'entrer dans aucune explication personnelle : « Il imite, dit-il, le système de l'Indien qui, lorsque la fortune le fait tomber aux mains de ses ennemis, ne songe pas à se défendre et présente sa tête au Scalp. . . je fais comme l'Indien, a-t-il ajouté, je livre ma tête. » Tous les témoins concernant Barbès ont été entendus. L'audience a été levée à 5 heures 1/2.

Audience du 30 juin.

L'attitude prise par l'accusé Barbès, dans l'audience d'hier, n'a produit qu'un assez faible intérêt de curiosité. Chacun se disait que c'était tout simplement une pâle répétition du rôle joué par Alibaud. L'effet théâtral de ces représentations est aujourd'hui à peu près nul. Elles n'en imposent plus au public qui ne se prend point sur ce qu'elles ont de faux, d'absurde, de guindé. On ne s'émouvait guères maintenant à la vue de ces hommes au cerveau malade, qui viennent périodiquement se draper devant la cour des pairs et parodier les héros de l'ancienne Rome. Aussi, Barbès déclarant qu'il ne reconnaissait au Luxembourg que des ennemis politiques et non pas des juges n'a excité qu'un sentiment d'indifférence. Autour du palais, toujours même calme et aussi peu d'empressement d'assister aux débats. A midi, les accusés sont introduits. Barbès s'entretient quelque temps avec son défenseur. Bientôt après, on lui fait passer le journal le Droit, qu'il paraît lire avec attention. Martin Bernard lit aussi un numéro de la même feuille. A midi 1/4, la cour entre en audience. Après l'appel nominal qui a constaté l'absence de M. Dubouchage et Labriffe pour cause de maladie, M. le chancelier annonce que le sieur Renou, imprimeur, demande à être entendu sur des faits relatifs à l'accusé Rodil, qu'il a lui-même arrêté dans la journée du 12 mai. Il est ensuite procédé à l'audition des témoins cités à la requête de Barbès et Martin Bernard. Le témoin Pommier (François), âgé de 54 ans : Le 12 mai, vers 4 heures moins 1/4, il était à son bureau, lorsqu'il entendit tirer deux coups de fusil du pont Notre-Dame; il se mit à la fenêtre, et aperçut une trentaine d'individus armés de fusils. A la tête de ce rassemblement, il remarqua un individu grand et mince, qui tenait son fusil élevé de la main droite. Après quelques autres détails sur les événements du jour, dont il a été témoin, M. Pommier ne reconnaît pas le chef du rassemblement parmi les accusés. Nougès. — Avant de répondre, je désirerais faire deux observations générales sur deux de mes co-accusés. La première est relative à Martin-Bernard. Le 12 mai, me trouvant rue Bourg-Abbe au milieu de 2 à 500 insurgés, je vous avoue que mes yeux ont cherché Martin-Bernard, cependant je ne le vis pas ni là ni ailleurs. Depuis ayant entendu dire qu'il avait été tué, je n'ai pas cru lui faire grand tort en disant à M. le président qui m'in-

Feuilleton.

LES AILES D'ICARE.

XIV.

(Suite. — V. nos Nos des 27, 28, 29, 30 et 31 mai, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 11 juin, et 1^{er} juillet.)

Blondeau de Gustan portait sur lui la meilleure partie de son courage sous forme de moustaches, de cravache et d'épérons; en apprenant la métamorphose subie par les armes du duel, il changea de visage.
— Deslandes sait-il ce qui se passe? dit-il à Barbeyrac avec émotion.
— Il ne s'en doute pas, répondit le témoin; et maintenant que vous voilà placés, je ne vois aucun moyen de le prévenir.
— En ce cas, il va viser sans scrupule, et peut-être m'envoyer une balle dans la cervelle. Sacrebleu! ce serait fort désagréable. Comment faire?
— Ne pas vous battre, c'est le plus sûr.
— Tu as raison. En avant la réconciliation. C'est toi que ça regarde. Barbeyrac fit quelques pas du côté du substitut. Se plaçant alors de profil de manière à s'adresser à la fois aux deux adversaires, et alongeant une main vers chacun d'eux par un geste pathétique.
— Allons, messieurs, leur dit-il, montrez-vous raisonnables. Vous avez fait vos preuves tous deux. Qu'il vous suffise d'être venus sur le terrain. Votre discussion d'hier n'a pas été assez grave pour exiger du sang; oubliez donc ce qui s'est passé. Je vous en prie, au nom de votre ancienne amitié; au lieu de vous battre pour une bagatelle, agissez en hommes sages autant que braves, et venez vous donner la main.
— Pluméz les canards, dit entre ses dents M. de Loiselay, qui contemplait en souriant de pitié l'orateur pacifique. Le substitut prit l'allocution de Barbeyrac pour une scène habilement ajoutée à la comédie, dans l'intention de relâcher aux yeux du vieux gentilhomme la féroce détermination de deux adversaires. Confirmé dans cette idée, par le regard d'intelligence que lui jeta Blondeau, il se piqua d'honneur et mit à bien jouer son rôle l'amour-propre d'un acteur de société qui, dans un proverbe improvisé, cherche les répliques à cet effet.
— Messieurs, dit-il en relevant fièrement la tête, sur le terrain toute discussion me semble inutile et déplacée. Maintenant que nous voici les armes à la main, il ne s'agit plus de dialogue, mais de faire feu.
— Bravo, morbleu! lui dit à demi voix M. de Loiselay, Saint-George n'aurait pas mieux parlé.
— Mais, reprit Barbeyrac, considérez donc.
— Je ne considère qu'une chose, interrompit Deslandes d'un ton encore plus héroïque; le vin est tiré, il faut le boire.

— Eh bien! bois-le donc, et puisse-t-il l'étrangler! pensa Blondeau, furieux de l'entêtement du substitut, et il arma son pistolet d'une main mal assurée. Barbeyrac et M. de Loiselay s'éloignèrent de quelque pas.
— Deslandes, placez-vous, dit le vieillard en voyant que Blondeau, à qui était échu l'avantage du premier coup de feu, mettait en joue son adversaire sans que celui-ci fit mine de s'effacer. Le substitut avait lui souvent qu'un guerrier courageux fait toujours face au danger. Il interpréta cette maxime dans le sens littéral, et, se tournant carrément du côté de Blondeau, il resta immobile, les talons rapprochés et les bras pendans, comme un soldat au port-à-arms.
— Placez-vous donc, lui cria de nouveau le vieil émigré. Au lieu de changer de position, Deslandes regarda son témoin d'un air surpris.
— Il me semble que je suis bien ainsi, répondit-il. A cette preuve d'une ignorance que jusqu'alors il avait crue impossible, M. de Loiselay laissa échapper une exclamation d'impatience; il vint brusquement près de Deslandes, le prit par les épaules et au moyen d'un quart de conversion lui fit présenter le flanc droit à son antagoniste; il lui montra ensuite la manière dont il devait plier le bras et tenir verticalement le pistolet afin de convier autrui qu'il lui serait possible une partie de sa tête et de sa poitrine; le trouvant enfin posé à sa guise, il s'éloigna de nouveau après lui avoir dit à voix basse :
— Maintenant ne bougez plus, et tâchez d'être mince.
— Que de cérémonies! pensa le substitut; pour le danger que je cours, qu'importe que je sois de face ou de profil?
— Si je le manque, il est capable de me tuer, se dit Blondeau dans le même instant; quand il s'agit de la vie, il n'y a pas d'amitié qui tienne; chacun pour soi. Il leva le bras, visa de son mieux, quoique sa main ne fût pas très-ferme et pressa la détente du pistolet. La détonation fut immédiatement suivie d'un cri perçant poussé par le substitut qui lâcha son arme, chancela en arrière et se laissa tomber dans les bras de Loiselay, accouru aussitôt à son secours.
— Vous êtes blessé? lui dit le vieillard avec émotion.
— Assassiné! s'écria Deslandes d'une voix où l'indignation le disputait à la douleur. Je suis victime d'un infâme guet-apens. Le blessé leva sa main droite d'où le sang coulait avec abondance; à cette vue il devint fort pâle.
— Me voilà estropié, dit-il avec un accent d'angoisse; je ne pourrai plus jouer du violon.
— Eh bien! vous jouerez du cor, répondit avec vivacité M. de Loiselay; c'est bien de violon qu'il s'agit! Voyons votre main. Vous n'avez de cassé qu'un doigt, l'annulaire, le moins nécessaire de tous. Quel singulier coup de feu. Au cri poussé par le substitut, Barbeyrac et Blondeau s'étaient précipités vers lui, chacun de son côté; le vieil émigré les arrêta par un geste impératif.

— A vos places, messieurs, leur dit-il; nous n'avons pas fini. En disant ces mots, il se baissa pour ramasser le pistolet qu'avait laissé tomber Deslandes; il examina un instant avec curiosité l'empreinte laissée sur la crosse par la balle, et présentant ensuite l'arme au substitut :
— Vous êtes diablement heureux d'en être quitte pour un doigt, lui dit-il; tenez, si votre blessure vous gêne pour tirer, faites feu de la main gauche. Deslandes prit le pistolet avec un geste de fureur.
— Périssè l'assassin! s'écria-t-il en le dirigeant vers Blondeau, dont la respiration demeura suspendue jusqu'à ce qu'une détonation inoffensive lui eût appris que le péril était passé.
— Rechargez les pistolets; je veux que ce soit un duel à mort, s'écria le substitut exaspéré par l'apparente trahison de son ami.
— Calmez-vous, lui dit avec douceur monsieur de Loiselay; je sais par expérience qu'il est fort désagréable d'être blessé; mais c'est une mauvaise chance qu'il faut accepter. Il était convenu qu'un seul coup de feu serait échangé, et les lois doivent être exécutées, même par ceux qui en souffrent. L'affaire est terminée; enveloppez votre main de votre mouchoir, et filons vers Paris. L'essentiel, maintenant, c'est de trouver un chirurgien. Quand je disais à ce petit monsieur qu'il avait eu tort de négliger cette précaution! Tandis que l'émigré s'efforçait d'apaiser l'irritation de Deslandes, Blondeau et son témoin accélèrent les préparatifs de leur départ.
— Il faut sortir du bois séparément, dit Barbeyrac à M. de Loiselay; on a dû entendre les deux coups de pistolet, et sans doute en ce moment l'éveil est donné aux gardes et aux gendarmes.
— Je m'en rapporte à votre prudence qui me paraît étonnante pour votre âge, répondit le vieux gentilhomme avec un sourire moqueur; partez donc à pied, nous gardons le fiacre. Barbeyrac et Blondeau profitèrent avec empressement du mécontentement de M. de Loiselay qui un instant après se trouva seul avec le jeune magistrat. Ce dernier ayant enveloppé de son mieux sa main blessée, tous deux rejoignirent la voiture de louage qui reprit au grand trot des chevaux le chemin de Paris.
— Eh bien! Deslandes, dit alors le vieillard en hochant la tête, reconnaissez-vous maintenant l'utilité de la position que je vous ai fait prendre? Si je vous avais laissé placé comme vous l'étiez d'abord, au lieu d'être touché au doigt vous l'eussiez été au beau milieu de la poitrine.
— Plût à Dieu! répondit le substitut à qui la douleur inspirait le dégoût de la vie; si j'étais mort en ce moment, je ne souffrirais pas comme un damné.
— Qu'en savez-vous? demanda le vieux gentilhomme; personne n'est sûr d'aller droit au ciel, et je crains bien que les souffrances du purgatoire ne surpassent de beaucoup celles que peut causer un doigt cassé.
— C'est impossible, répondit Deslandes en se tordant sur la banquette du fiacre, tandis qu'il serrait convulsivement de la main gauche son poignet mutilé.

ETAT CIVIL DE LIÈGE, DU 30 JUIN 1859.

Décès : 1 homme, 2 femmes, savoir : Jn. Louis Laporte, âgé de 42 ans, couvreur en ardoises, rue Grande-Béche, ép. de Me. Jh. Purhon. — Caroline Elis. Bocking, âgée de 78 ans, rentière, à la Chartreuse, ve. de Bernard-Paul Vonscheibler. — Pétronille de Bayav, âgée de 56 ans, s. prof., sur la Fontaine. Du 1er. juillet. — Naissances : 9 garçons, 4 filles. Décès : 1 garçon, 1 fille, 1 homme. Toussaint Legraye, âgé de 79 ans, cultivateur, héguinage St.-Christophe, célibataire.

VILLE DE LIÈGE. — Foire aux laines.

Le collège des bourgmestre et échevins donne avis au public que la foire annuelle aux Laines sera tenue cette année comme de coutume à partir du troisième mardi de juillet (16) pour durer jusqu'inclus le samedi 20, au local de la place St-Barthélemy et à proximité de l'entrepôt, où un plancher a été disposé pour recevoir les laines.

Aux termes du règlement adopté le 19 avril 1837, il est à observer :

1° Qu'il n'est rien payé pour les places occupées pendant la tenue de la foire.

2° Que les Laines expédiées pour la foire peuvent être déposées dans des magasins particuliers ou gratuitement à l'entrepôt des taxes municipales pendant 15 jours.

A Liège, le 24 juin 1859.

Le président, J.-J. TILMAN.

ANNONCES.

ON DEMANDE une DEMOISELLE DE BOUTIQUE pour un commerce d'aunage et de nouveautés. Elle paierait sa table, si elle n'était pas au fait du commerce; dans le cas contraire on la lui accorderait. S'adresser au bureau de cette feuille.

La MAISON n. 860, place du Spectacle, avec remise, écurie, eau de la Fontaine Roland, etc., etc., est à LOUER. S'adresser Basse-Sauvinière n. 24.

A VENDRE

UNE MAISON bien bâtie, composée de six pièces, plus deux MANSARDES, Grenier, deux Caves, cuisine et cour. — S'adresser rue de la Syrène, près de St.-Paul, n. 4. 661

L. LEVASSEUR,

NEGOCIANT,

PIED DU PONT D'ILE, N. 776, MAISON ORBAN,

confectionne toute espèce de REGISTRES à dos élastiques et brisés, à l'allemande et à la française, PORTEFEUILLES, re-lieurs et cartonnages; il tient tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Au même magasin, FABRIQUE DE COLS EN SATIN et EN CRINOLINE. Nouvel envoi de GANTS de peau 1^{re} qualité à 1 Fr. 75 et autres, bretelles, parfumeries, etc.

BEL ACCORDEON n'ayant pas servi, à vendre d'OCCASION.

CHAPEAUX de Palmier et de paille d'Italie de 2 à 8 frs.

VILLE DE LIÈGE.

ENTREPRISE DU NETTOIEMENT PUBLIC

DANS LA VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins informe le public que l'adjudication de l'entreprise du nettoyage de la commune de Liège, n'ayant pas eu lieu aujourd'hui 24 juin courant, elle a été remise au vendredi 12 juillet prochain, et qu'il y sera procédé dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à midi.

Cette adjudication aura lieu d'abord pour chacun des quatre quartiers séparément, puis pour deux à la fois, enfin pour tous les quatre réunis.

Le cahier des charges est déposé au bureau central de police à l'hôtel-de-ville, où chacun peut en venir prendre inspection et où il sera donné les éclaircissements qui seraient jugés utiles. A Liège, le 24 juin 1859.

Le président du collège, J.-J. TILMAN.

ADMINISTRATION

DE

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE GAND.

VENTE

DE

141 bons CHEVAUX,

Au-dessus du complet au pied de paix.

Le Mercredi 3 Juillet 1859, le Lundi 8 et le Vendredi 12 dito, à neuf heures du matin, il sera procédé à la caserne de la cavalerie, située rue de Bruxelles, à la VENTE publique et aux enchères de :

141 CHEVAUX dont 5 de selle et 136 de trait appartenant à la 4^e batterie montée du 1^{er} régiment d'artillerie et à l'escadron du train.

Extrait du cahier des charges.

Le prix de vente sera payable, savoir : un tiers au comptant. — Le second tiers trois mois après. — Et le troisième tiers six mois après le jour de l'adjudication, moyennant par les adjudicataires de fournir bonne et valable caution solidaire.

Il sera en outre payé comptant 10 p. c. du prix de la vente pour tous frais d'adjudication. 785

ROYAUME DE BELGIQUE.

ADMINISTRATION

DE

L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VILLE DE LIÈGE.

VENTES CONSIDÉRABLES

DE BEAUX ET

BONS CHEVAUX

Il sera vendu A CRÉDIT, à Liège, par le ministère de maître PARMENTIER, notaire en la dite ville, en présence de l'inspecteur et du receveur des domaines, à Liège, et à l'intervention de M. l'intendant militaire, un très-grand nombre de BEAUX ET BONS CHEVAUX de l'armée, la plupart âgés de 4, 5 et 6 ans, devenus inutiles au service de l'artillerie et du train par suite du passage du pied de guerre au pied de paix.

ORDRES DES VENTES :

1^{re}. VENTE lundi 1^{er}. Juillet 1859.

2^{me}. id. jeudi 4 dito.

3^{me}. id. lundi 8 dito.

4^{me}. id. sam. 13 dito.

5^{me}. id. jeudi 18 dito.

6^{me}. id. lundi 22 dito.

7^{me}. id. jeudi 25 dito.

8^{me}. id. lundi 29 dito.

9^{me}. id. jeudi 1^{er}. août 1859.

10^e. id. lundi 5 dito.

ET LES JOURS SUIVANS S'IL Y A LIEU.

Toutes les ventes seront faites dans la cour du Palais-de-Justice à Liège.

Elles commenceront à 10 heures du matin. Les chevaux seront à voir tous les jours, à partir du 1^{er} juillet, dans les casernes de cavalerie en ladite ville.

Les acheteurs auront la faculté, moyennant caution, de payer leur prix par tiers, de trois en trois mois, le premier exigible au moment de la vente.

DÉPOT

DE

BOTTINES ET SOULIERS

RUE FERONSTRÉE, N. 574.

A. DRISKET-LEBLAN a reçu un grand ASSORTIMENT de CHAUSSURES d'été, telles que souliers, bottines, pantoufles en lacet pour dames et souliers-bottes en lasting pour hommes. Il fait confectionner sur mesure et se charge des raccommodages. Les prix et la qualité ne laissent rien à désirer. 594

ATELIER

DE

MARÉCHALERIE

ANGLAISE ET FRANÇAISE,

ÉTABLI

AU COUVENT DE Ste-CLAIRE FOND St-SERVAIS A LIÈGE.

Monsieur B. FIERAERT a l'honneur d'informer le public de l'arrivée du MARECHAL ANGLAIS qu'il a engagé pour son établissement.

Ce maître maréchal est élève du célèbre BARROW, de Londres. Il a été longtemps attaché aux harras des ducs de RUTLAND et de GRAFTON à NEWMARKET.

Messieurs les propriétaires de chevaux sont invités à venir visiter l'atelier; ils pourront se convaincre de la supériorité des ferrures mises en usage pour tous les chevaux de LUXE ou de TRAVAIL, et ils apprendront tous les avantages dont ils jouiront à cet établissement. 457

CAISSE

DES

PROPRIÉTAIRES.

L'administration a l'honneur de prévenir le public qu'elle émet chaque mois des OBLIGATIONS DE 500 FRANCS qui ont un double gage, les hypothèques qui garantissent le prêt et le capital de la Société; ces obligations sont :

A 5 ans de date, à 4 1/4 % d'intérêt par an.
8 » » 4 5/8 % » »
10 » » 4 1/2 % » »
15 » » 4 1/2 % » »

La CAISSE continue à délivrer aussi des OBLIGATIONS remboursables à vingt ans par tirage au sort, avec primes à 4 % d'intérêt. Les obligations remboursées pendant les trois dernières années ont obtenu des primes de 50 à 500 francs, soit 6 à 100 pour cent en sus du capital et des intérêts.

L'administration a l'honneur d'informer les porteurs de ses OBLIGATIONS remboursables en 20 ans par tirage au sort, avec primes, qu'elle les admet, jusqu'à concurrence des sommes dont elle peut disposer aux échéances ci-après indiquées, à les échanger contre

Des obligations à 5 ans de date, à l'intérêt de 4 1/4 % l'an. SANS PARTICIPATION AUX PRIMES.
» 10 » » 4 1/2 % » »
» 15 » » 4 1/2 % » »

Cet échange aura lieu à Liège chez MM. DUBOIS et Comp., et à Bruxelles aux bureaux de la Caisse, rue Léopold, n. 7, tous les jours non fériés, de 10 à 2 heures. Liège, le 50 avril 1859. 686

Mont de Piété de Liège,

QUAI DE LA BATTE, N. 85.

LA VENTE

DES

GAGES SURANNÉS

se fera pendant le mois de JUILLET les JEUDIS 4, 11, 18 et 25, à deux heures précises de l'après-midi. Liège, le 27 juin 1859.

TARIF DES VOYAGEURS.

Table with columns: STATIONS DE DÉPART, STATIONS DE DESTINATIONS (A BRUXELLES, A MALINES, A ANVERS), Dilig., C.-à B., Wag. Lists routes and fares between various stations.

BOURSES.

LONDRES, LE 29 JUIN.

Table of London market data including 5% consolidated, BELG. 1852, HOL. Dette active, PORTUG. 5 p. c., Id. 3 p. c., Esp. Emp. 1854, Différées, Passives, Russie, Brésil, Mexicains 5 p. c.

ANVERS, LE 1^{er} JUILLET.

Table of Antwerp market data including Anvers. Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande. Det. act., Rente rem., Autriche. Métalliq., Lots de fl. 100., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne. Ardoin., Dette passive 1854., différée., Danemarq. E. Not., Dito à L., Prusse. Em. à Berl., Naples. Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois., Rotterd. C. jours., Id. 2 mois., Paris. C. jours., Id. 2 mois., Londres. C. jours., Id. 2 mois., Francfort. C. jours., Id. 3 mois., Bruxelles et Gand.

BULLETIN DE BOURSE.

La rente espagnole se traitait au commencement de la bourse à 18 7/8; elle a faibli à 5/4 pour rester P avec cours après clôture et 11/16 A. Les primes toujours très-abondantes. Fonds de l'état faibles et très-offerts à la cote. Les actions en baisse et surtout celles de la Banque de l'Industrie qui ont été traitées à 95 et qui restent offerts à ce cours.

BRUXELLES, LE 1^{er} JUILLET.

Table of Brussels market data including Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 milli., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux., Banque Foncière., Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chatelineau., Verreries., Betteraves., Ferrer. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Bornage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., Luxembourgaise Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscrit., Autriche. Métalliq., Naples. C. Falcon., Espagne. Ardoin., Fin courant., Prime un mois., Différée de 1850., Idem de 1855., Passives., Brésil. E. de Roth., Bome. E. de 1854.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 1^{er} JUILLET.

Le 5 mâts amér. Tiber, v. de la Havane, ch. de sucre. Le brick nap. Torquato Tasso, v. de Golipoli, ch. d'huile. La goelette belge Francisus, v. de Marseille, ch. de div. march. Le koff han. Acht Gebroeders, v. de Riga, ch. de céréales. Le koff han. Twee Gebroeders, v. de Riga, ch. de céréales. Le koff han. Johan Hermann, v. de Riga, ch. de céréales. La goel. franç. Henriette, v. de Cette, ch. de div. march. La goel. meck. Henriette Hanman, v. de Riga, ch. de céréales. Le sloop danois Maria Christina, v. de Bergen, ch. de stockvisch. Le lever danois Gesina, v. de Bergen, ch. d'huile de poisson. Le bateau à vapeur belge Bruges, v. de Hambourg, avec chevaux, passagers et div. march. Le bateau à vapeur belge Antwerpen, v. de Londres, avec passagers et div. march. Le brick meck. Wismar, v. de Riga, ch. de bois. Le brick meck. Paul Frederich, v. de Riga, ch. de céréales.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 1^{er} JUILLET 1859.

Froment, l'hectolitre, fr. 22 75. Seigle, idem, 15 25.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, à Liège, N. 622.